

la voie à la paix, au lieu de tolérer des méthodes qui nous orienteront infailliblement vers une guerre nucléaire.

Monsieur l'Orateur, lorsque nous acceptons au Canada des bases nucléaires, sous prétexte que c'est là un des points du programme de défense—nous n'aurons pas d'armes offensives, mais nous aurons des armes défensives—n'est-il pas vrai qu'en créant les bases nucléaires défensives qu'on a annoncées...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! J'ai hésité jusqu'à ce moment à interrompre l'honorable député, en espérant qu'il reviendrait peut-être bientôt, au sujet de l'amendement qui a été proposé par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), lequel est très limité et ne permet pas un débat général.

Je me permets de rappeler à l'honorable député que la Chambre s'est déjà prononcée sur la question générale des armes nucléaires lors d'un vote qui a été pris à l'occasion du débat sur le discours du trône.

Pour ces raisons, je suggérerais à l'honorable député de Villeneuve de tenter de limiter ses remarques à l'amendement proposé par l'honorable député, et qui est actuellement à l'étude à la Chambre.

M. Caouette: Merci, monsieur l'Orateur. Par ailleurs, avec tout le respect que je vous dois, je me demande, lorsque l'amendement déclare ici, à la fin...

(Traduction)

...et regrette que le gouvernement ait pris et continue de prendre de telles mesures sans solliciter les vues, ni attendre les recommandations du comité spécial de la défense.

(Texte)

Est-ce que la question d'armes nucléaires n'est pas justement une question de défense traitée par le comité de la défense?

M. l'Orateur suppléant: Il est à noter que je ne puis entrer dans un débat avec l'honorable député. Même si l'observation qu'il vient de faire est exacte, nous devons nous en tenir aux différents points essentiels de l'amendement proposé de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre.

Il y a trois points qui sont mentionnés dans l'amendement, et l'on ne fait aucune allusion aux armes nucléaires.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, je m'en tiendrai donc à ces trois points. Mais tout en m'y tenant, je suis d'opinion que ces trois points seront inévitablement remplacés par les armes nucléaires, au Canada.

A tout événement, je m'en tiendrai aux trois points mentionnés dans cet amendement, soit la suppression du programme des frégates, programme de défense alors que le

gouvernement a annoncé, par exemple, des dépenses de l'ordre de 400 et quelques millions de dollars. Et l'autre jour, l'honorable ministre nous a dit que ces dépenses étaient restreintes à quelque 100 millions de dollars.

Nous nous demandons quel est le programme positif du gouvernement? Et s'il n'a pas besoin de ces sommes pour la défense, dépensera-t-il ces montants prélevés au chapitre de la défense pour aider le pays à se munir, par exemple, d'une marine marchande, qui n'est pas tellement florissante chez nous? Le transport de notre production canadienne chez les étrangers pourrait se faire avec des navires canadiens au lieu d'utiliser ou de permettre à des navires étrangers d'entrer chez nous comme cela se fait présentement. Ces sommes enlevées à la production d'armements ou de navires de guerre devraient être attribuées au transport ou à d'autres ministères, pas nécessairement à celui de la Défense nationale, mais à d'autres pour stimuler l'économie canadienne.

La suppression, la conversion de la station RCAF PENHOLD *project for jet training*; la même chose peut s'appliquer là, et l'on peut utiliser ces sommes à la création d'industries de paix, à la création d'une atmosphère de paix, d'une atmosphère de confiance et non pas à la création d'une atmosphère de méfiance comme celle qui existe aujourd'hui.

Le troisième point concerne l'abandon d'autres projets de défense. Monsieur l'Orateur, nous suggérons que le gouvernement prenne ses responsabilités en face de la situation très confuse, il est vrai, qui existe au Canada.

Nous pourrions utiliser ces sommes d'argent pour exécuter des constructions pratiques. Nous nous rendons compte que tous les pays du monde, après avoir amélioré leurs conditions économiques au lendemain d'une guerre ou de la déclaration de la guerre de 1939, ont amélioré leur économie, non seulement en ce qui a trait à la construction de frégates mais bien au point de vue production. Ainsi, lorsque nous comparons la production de 1939 aux États-Unis avec celle de 1943 dans ce même pays, soit un espace de quatre ans, en prenant pour acquis que la production était de 100 p. 100 en 1939, nous constatons, selon les données statistiques officielles, que dans l'espace de quatre ans, la production de l'acier électrique aux États-Unis a augmenté de 383 p. 100, les wagons de chemins de fer, de 391 p. 100; l'équipement électrique a connu une augmentation de 521 p. 100 en 1943, en comparaison de la production de 1939. L'aluminium a connu une augmentation de 588 p. 100, et pour ce qui est des machines et de l'outillage, la production a augmenté de